

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL

Rue des Hauts-Vents
 Rue des Quesnots

LOTISSEMENT DE 23 LOTS
PLAN VALANT REGLEMENT GRAPHIQUE

MAITRE D'OUVRAGE



SAJAC IMMOBILIER
 95, avenue Charlemagne
 14000 CAEN
 Tél : 02.31.75.41.41
 Fax : 02.31.71.08.18



Bureau Principal de CAEN

Hervé Guimard
 Diplômé de l'Institut de Topométrie - DESS d'Urbanisme
 15, Avenue de Cambridge - BP 60269
 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex
 ☎ 02.31.06.66.65
 ☎ 02.31.06.66.64
 guimard.pierrot.he@orange.fr



Bureau de FALAISE

Jean-Marc Pierrot
 Successeurs du Cabinet Raymond Clemenceau
 Ingénieur Géomètre ENSAIS (INSA)
 43 Avenue d'Haslings
 14700 FALAISE
 ☎ 02.31.90.08.25
 ☎ 02.31.90.66.15
 guimard.pierrot.fal@orange.fr

Bureau d'ARGENTAN

Jean-Marc Pierrot
 Ingénieur Géomètre ENSAIS (INSA)
 Rue Jean Monnet - BP 10018
 61201 ARGENTAN Cedex
 ☎ 02.33.67.20.97
 ☎ 02.33.67.22.16
 guimard.pierrot.ar@orange.fr

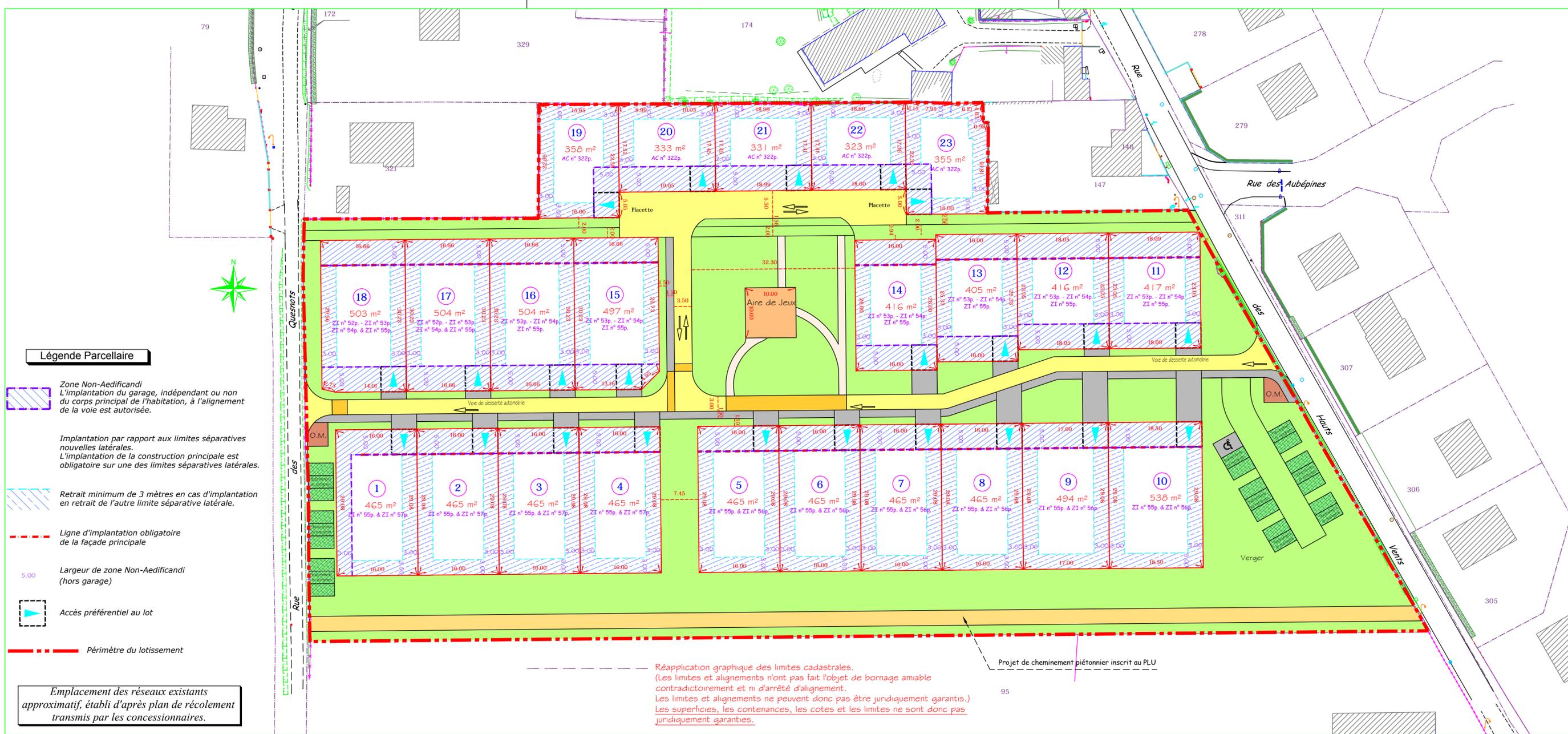
SCP de Géomètres-Experts inscrite au tableau de l'Ordre des GEOMETRES-EXPERTS n° 1989A100013
 SIRET 351 631 775 00035 RCS CAEN APE 7112 A

Cadastré : - Section AC n° 322 et ZI n° 52 - 53 - 54 - 55 -56 -57
 (avant DA) - Contenance : 1ha 88a 10ca

NOTA : Levé topographique rattaché au Système de coordonnées RGF 93 - CC49
 Nivellement rattaché au Système NGF IGN 69

STADE	Indice	Date	Observations	Etabli par
AVP	A	26/03/16		S.B.
APS	B	21/10/16		S.P.
APD	C			
FA-PC	D			
PRO	E			
DCE	F			
EXE	G			

Dossier	Date	Echelle	Référence du Plan
HE / 7850	21/10/2016	1/500°	PA.10b



Légende Parcelaire

- Zone Non-Aedificandi
L'implantation du garage, indépendant ou non du corps principal de l'habitation, à l'alignement de la voie est autorisée.
- Implantation par rapport aux limites séparatives nouvelles latérales.
L'implantation de la construction principale est obligatoire sur une des limites séparatives latérales.
- Retrait minimum de 3 mètres en cas d'implantation en retrait de l'autre limite séparative latérale.
- Ligne d'implantation obligatoire de la façade principale
- Largeur de zone Non-Aedificandi (hors garage)
- Accès préférentiel au lot
- Périmètre du lotissement

Emplacement des réseaux existants
 approximatif, établi d'après plan de récolement
 transmis par les concessionnaires.

Réapplication graphique des limites cadastrales.
 (Les limites et alignements n'ont pas fait l'objet de bornage amiable contradictoirement et ni d'arrêtés d'alignement.)
 Les limites et alignements ne peuvent donc pas être juridiquement garantis.)
 Les superficies, les contenances, les cotes et les limites ne sont donc pas juridiquement garanties.

Projet de cheminement piétonnier inscrit au PLU